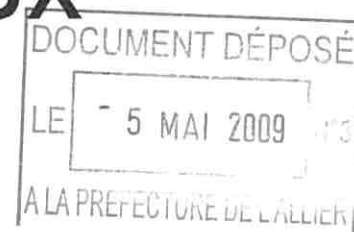


COMMUNE DE CHARROUX
(Allier)

Plan Local d'Urbanisme

P.L.U. de CHARROUX



ORIENTATION D'AMENAGEMENT

DOSSIER D'APPROBATION
Conseil Municipal du

Prescrit	P.A.D.D. débattu le	Arrêté le	Approuvé le
25 mai 2007	28 septembre 2007	29 février 2008	31 MAR. 2009

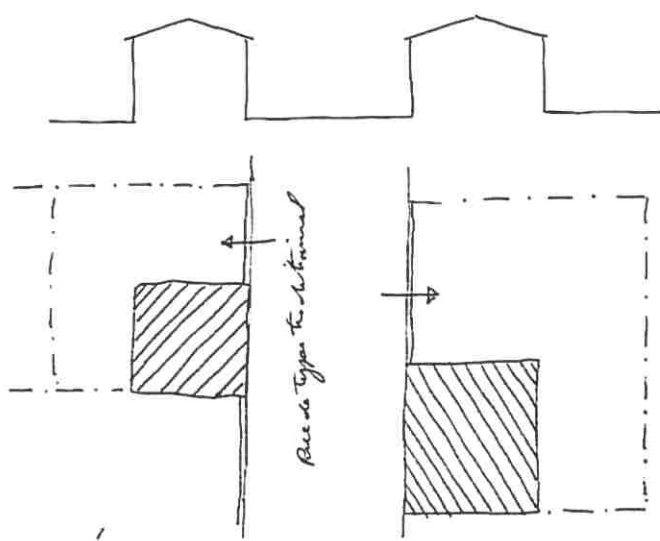
Bernard WAGON, urbaniste
Claire BLIN, Lucile BONNEFOY, assistantes d'étude

LE Maire 2009
Jacques GILIBERT





10m max.



- Deux voies structurantes organisent les deux zones d'extension
- Ces voies ne doivent pas excéder 10,00m d'emprise chacune,
- Les constructions principales sont implantées à l'alignement,
- Les séquences non bâties sur la rue doivent être complétées par une clôture maçonnée de plus de 1,60 m de haut, pour assurer la continuité urbaine et cacher les dépôts, l'aspect du stationnement et les installations diverses dans la parcelle,
- Le stationnement des véhicules doit se faire dans la parcelle

DOCUMENT DÉPOSÉ
 LE 5 MAI 2009 13
 A LA PREFECTURE DE L'ALLIER